



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;  
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,  
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,  
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;  
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;  
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,  
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,  
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,  
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,  
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,  
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,  
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSENS, Madame Christine BODART,  
Madame Marie-Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS,  
Madame Gwendoline WILLIQUET, Monsieur Damien LOUIS,  
Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSÉN, Monsieur Eddy SARTORI,  
Conseillers;  
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;  
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;

-----

**3.1. RESA - Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2023 - Mandats de vote**

**Le Conseil communal,**

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1<sup>er</sup>, L1122-30, L1523-12 § 1<sup>er</sup>, § 1/1 et 3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu sa délibération du 27 mai 2019 portant décision d'acquérir, à titre gratuit, 55 actions de RESA S.A. Intercommunale, de LIEGE, rue Sainte-Marie, n°11, et donc d'en devenir actionnaire ;

Vu sa délibération du 27 mai 2019 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de cette intercommunale pour la durée de la mandature en cours, à savoir en l'occurrence MM. Françoise LEONARD, Echevine, Hugues DOUMONT, Kévin GOOSENS, Cassandra LUONGO et Jawad TAFRATA, Conseillers communaux ;

Vu le courriel du 17 novembre 2023 de l'intercommunale RESA annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire le mercredi 20 décembre 2023 à 17h30, en ses locaux ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est le suivant :

1. Evaluation du plan stratégique 2023-2025 ;
2. Pouvoirs.

Vu la documentation relative à ces points ;

Sur la proposition du Collège communal,

**ARRETE A L'UNANIMITE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA du 20 décembre 2023 :

Point 1 : Evaluation du plan stratégique 2023-2025

Résultat du vote : 24 OUI

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Pouvoirs

Résultat du vote : 24 OUI

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

**Article 2**

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1<sup>er</sup> du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 20 décembre 2023, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 20 décembre 2023 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

**Article 3**

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale RESA S.A., ainsi qu'aux délégués communaux.

**Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.**

**Le Directeur général,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Par le Conseil,**



**Le Président,**

**Philippe RASQUIN**

**Pour extrait conforme,**

**Le Directeur général,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Le Bourgmestre,**

**Claude EERDEKENS**